

## JEI : UN DOSSIER CHARGÉ D'INCOMPRÉHENSIONS

**P**our quelles raisons le gouvernement rétablirait-il l'exonération des charges sociales pour les jeunes entreprises innovantes sur huit ans, sans plafond, ni dégressivité ? La question est certes provocante mais il convient de la poser car, jusqu'à présent, aucune des argumentations avancées par les entreprises elles-mêmes et leurs associations n'a fait bouger les lignes au point d'entraîner un retour en arrière sur la décision prise dans le cadre du projet de loi de finances de 2011 et confirmée par la suite dans tout le processus législatif. Le soutien à l'innovation, la dynamique économique de la France, sa compétitivité internationale, la création d'emplois de chercheurs de haut niveau, dans certains cas l'indépendance scientifique, voire énergétique, du pays n'ont, en effet, pas eu l'impact psychologique escompté. C'est donc qu'il y a sans doute dans l'esprit de nos gouvernants et des hiérarques de l'administration fiscale un intérêt supérieur, une raison d'État, qui milite en creux contre toutes les petites et moyennes entreprises agissant dans le cercle restreint des JEI. Il est toujours aussi difficile d'imaginer quelle peut être cette cause réelle et sérieuse, l'argument impérieux qui, moyennant un « rabotage » de 57 millions d'euros, a engendré ce qui restera sans doute comme un contresens économique. Nicolas Sarkozy a bien évoqué, en avril dernier, l'idée d'une « balle perdue » à propos du traitement qui avait été réservé au statut des JEI dans le cadre de l'article 175 de la loi de finances 2011. Mais jusqu'à preuve du contraire, il semble bien que la phraséologie employée par le président de la République relevait davantage d'un constat froid sur la fatalité des dommages collatéraux, plutôt que d'une réelle empathie entrepreneuriale. Face à tant d'adversité, dans un contexte où désormais les préoccupations sont obsessionnellement orientées sur l'enjeu du triple A français, prendre à bras-le-corps le dossier des jeunes entreprises innovantes est-il un acte courageux ou inconscient ? À quelques mois des présidentielles et dans un climat tendu, les cartes sont trop brouillées pour qu'il soit possible de déterminer si, dans

les derniers rebondissements autour du statut, la sincérité réelle prévaut sur l'acte de communication partisan. Cette fois, c'est une élue socialiste du Sénat, Mme Nicole Bricq, par ailleurs rapporteur général du budget au sein de la Commission des finances, qui s'est attelée à la tâche. Dans un amendement proposé et approuvé en première lecture au Sénat ce 17 novembre, elle a suggéré de revenir « sur une mesure d'économie

**La « BALLE PERDUE » relève de la PHRASÉOLOGIE FATALISTE et non de l'EMPATHIE ENTREPRENEURIALE !**

particulièrement mal ciblée et de rétablir dans son intégrité le régime d'exonération de charges sociales des JEI ». « *C'est un premier pas très intéressant, nous sommes sur la bonne voie pour nos entreprises* », nous a confié Lison Chouraki, membre de France Biotech, commissaire aux comptes et auteur du *Guide de la Jeune Entreprise Innovante*. « *Mais cela ne présage cependant aucunement de la suite des événements ; il faut donc poursuivre l'effort.* » Une prudence tout à fait justifiée car la prochaine étape, la soumission de l'amendement du Sénat devant une commission mixte paritaire (CMP) le 12 décembre prochain, est loin d'être un aboutissement. Si la CMP parvient à un compromis, le gouvernement pourra soit soumettre ce texte à l'approbation de l'une puis de l'autre assemblée, soit, si le texte de compromis ne lui convient pas, renoncer à faire statuer les assemblées. Ce qui *in fine* renverrait bien loin les espoirs des JEI. ■

Jacques-Bernard Taste  
[jbtaste@biotech-finances.com](mailto:jbtaste@biotech-finances.com)

À propos des JEI lire aussi :

- « Le FNA joue l'amorçage contre la "balle perdue" des JEI », dans le n° 513 de *Bf* du 4/07/2011
- « Innovation : à la niche et pas bouger ! », dans le n° 512 de *Bf* du 27/06/2011
- « Biotech : où en sont les salaires et les avantages ? », dans le n° 494 de *Bf* du 14/02/2011
- « JEI : symptôme des grands corps malades », dans le n° 488 de *Bf* du 3/01/2011